



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Frédéric PARDON
Tél : 05 45 35 30 00
Mail : f.pardon@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO
à
Madame la Préfète
Préfecture de la Charente
Service de Coordination des politiques
publiques et l'appui territorial
Bureau de l'Environnement
7 - 9 rue de la préfecture - CS 92301
16023 ANGOULEME cedex

V/Réf : AEU_16_2019_33_GENOUILAC-CDMR-carrière Diorite
Ghislaine RIETHAËGHE

Objet : Demande d'autorisation de renouvellement et extension d'une carrière de granulats dioritiques ICPE à
TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE (16) – CDMR

Châteaubernard, le 13 mai 2019

Par saisine ANAE du 18 avril 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, une demande d'autorisation pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation d'une carrière de granulats dioritiques par la société CALCAIRE et DIORITES du MOULIN du Roc (CDMR) sur la commune de **TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE** (communes déléguées de Genouillac et Suris) dans le département de la Charente.

La commune de **TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE** est située dans l'aire géographique de l'AOC « Beurre Charentes-Poitou ». Elle appartient également aux aires de production des IGP « Agneau du Poitou-Charentes », « Jambon de Bayonne », « Porc du Limousin », « Porc du Sud-Ouest », « Veau du Limousin », « Agneau du Limousin » (Suris) et des IGP viticoles « Atlantique » et « Charentais ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'étude d'impact prend en compte l'importance de l'agriculture du territoire « une région à fort caractère agricole » et recense les exploitations agricoles de la commune, dont la principale orientation technico-économique est l'élevage bovin (p103). L'étude mentionne également l'ensemble des SIQO (Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine) présents sur la commune (p102).

Par ailleurs, l'Institut a recensé douze exploitations produisant sous SIQO sur la commune de **TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE**. Trois d'entre elles ont leur siège d'exploitation situés à environ 2 kilomètres du projet : l'Earl HEMERY située au lieu-dit « Fougerat », l'Earl de la PASSERELLE à « Chabernaud », et l'Earl des GRANDE TERRES à « Suris » produisant sous AOC « Beurre Charentes-Poitou ».

Le projet d'extension de la carrière engendre la consommation de prairies. Néanmoins, une restitution progressive des terres agricoles est prévue en fin d'exploitation (p342).

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

Copie : DDT16